



# **DISCOURS**

de **Victorin LUREL**

Président du Conseil Régional de la Guadeloupe

prononcé à l'occasion du

**Congrès des élus départementaux et régionaux**

**le 15 Avril 2005**



Monsieur le président du Conseil général,  
Mesdames et messieurs les parlementaires,  
Mesdames les Consuls de la Dominique et de la République d'Haïti,  
Mesdames et messieurs les conseillers généraux et régionaux,  
Mesdames et messieurs les maires,  
Mesdames et messieurs les personnalités invitées,  
Mes chers collègues,

Et je veux dire aussi « Mes chers compatriotes », car par-delà ces murs, NOUS, élus de la Guadeloupe, nous nous adressons, aujourd'hui encore plus que jamais, à notre population, à notre peuple. D'ici, nous avons en effet le devoir de nous adresser à la Guadeloupe qui s'interroge, à la Guadeloupe qui s'inquiète, à la Guadeloupe qui attend de ses élus qu'ils se saisissent, en hommes et femmes politiques responsables, de ce qui constitue leur mission première au sens étymologique du terme : gérer les affaires de la Cité.

Notre Cité, notre Guadeloupe, peut donc saluer l'initiative du président du Conseil général, Jacques GILLOT, qui a convoqué aujourd'hui le Congrès des élus du pays pour que nous abordions, ensemble, la problématique de l'immigration et notamment celle de l'immigration clandestine. Cette question s'est progressivement affirmée, on le verra, comme l'un des sujets de préoccupation majeurs de la société guadeloupéenne. A elle seule, elle justifie notre présence ici.

Aujourd'hui que nous sommes enfin réunis pour confronter nos opinions, nos positions et, je l'espère, les solutions que nous pouvons apporter, j'éprouve pourtant encore ce sentiment curieux, pour ne pas dire étrange et regrettable, que nous avons encore à justifier notre démarche.

Face aux attentes de l'opinion, que nous, à la Région Guadeloupe, nous avons pris la peine de mesurer en faisant réaliser un sondage, nous aurions pu pratiquer la politique de l'autruche et nous mettre la tête dans le sable. Nous aurions pu adopter sa variante plus subtile qui consiste à hisser le voile pudique du tabou. Nous aurions pu le faire en invoquant des valeurs humanistes qui voudraient qu'aborder la question de l'immigration, clandestine ou non, revienne immanquablement à faire sortir le diable de sa

boîte. Nous aurions pu, aussi, nous en remettre à l'Etat dont c'est la compétence régaliennne exclusive et, ce faisant, nous défausser à notre tour.

Bref, nous aurions pu fuir nos responsabilités. Or, ce que nous offre ce Congrès, c'est précisément l'occasion d'éviter cela.

D'aucuns auraient souhaité qu'il ne soit qu'un colloque, une aimable réunion d'élus en quête d'un consensus sur une position philosophique ou intellectuelle par rapport à l'immigration. Et je dois dire que je ne suis pas totalement rassuré de ce point de vue. Le risque existe encore que nous ne soyons pas tout à fait à la hauteur de notre tâche et des objectifs que nous pouvons nous fixer. Car, ce que souhaite la population, nos mandants dussé-je le rappeler, ce ne sont pas seulement des mots pour des maux. Non, ce que les Guadeloupéens attendent, c'est de savoir que face à un problème lancinant et profond, qui touche aux racines mêmes de notre société, qui nous interpelle dans notre vécu de peuple et qui nous pose la question de l'altérité, de notre rapport à l'autre, les élus des collectivités locales ici rassemblés peuvent s'accorder sur un diagnostic pour, ensuite, cheminer ensemble dans l'action.

Je tire orgueil que le simple fait d'afficher notre volonté de nous réunir tous ensemble ait finalement suscité des réactions aussi passionnées pour certaines, pétries d'arrière-pensées pour d'autres, disons-le franchement. En lisant les commentaires, les tribunes, les éditoriaux, les prises de position qui se sont multipliées ces dernières semaines, au-delà même des questions de fond que cette production abondante a pu poser, je me suis dit que nous devons forcément être dans le vrai en ouvrant le débat sur cette question.

Nous sommes des hommes et des femmes politiques. Nous avons le devoir de poser les questions qui dérangent et de nous saisir de toute question sociale qui agite l'opinion. Nous avons le devoir d'affronter les attentes, les inquiétudes et les peurs de ceux qui nous ont élus. C'est cela le sens de nos responsabilités.

Cela ne signifie pas que nous devons épouser toutes ces attentes, toutes ces inquiétudes et toutes ces peurs. Mais nous avons le devoir de faire fi de l'angélisme, du moralisme et du politiquement correct lorsqu'ils ne sont que les masques de l'impuissance et de l'immobilisme.

De même, à ceux qui persistent à être en retard d'un combat politique et qui brandissent sans cesse l'hypothèse d'une autre issue au référendum du 7 décembre, je dis solennellement qu'ils mêlent à l'approximation juridique un refus du verdict populaire. Non, le 7 décembre n'aurait en rien amené de solution locale au problème de l'immigration clandestine car l'évolution institutionnelle, telle qu'elle nous avait été pour ainsi dire imposée s'inscrivait dans le cadre de l'article 73 de la Constitution, celui de l'identité législative. Assemblée unique ou non, la maîtrise des flux migratoires serait restée du domaine des compétences régaliennes de l'Etat.

Cela n'empêche qu'aujourd'hui, sans attendre davantage, nous devons ouvrir ce débat avant qu'il ne s'ouvre autrement, sans nous, dans nos rues, dans nos quartiers, dans nos maisons, dans nos champs et que les conséquences sur le corps social de notre prudence excessive, voire de notre aveuglement, ne soient dévastatrices.

Si nous, élus de la République, attachés aux valeurs humanistes de liberté, d'égalité, de fraternité, de dignité et du respect des droits de la personne, nous ne nous saisissons pas de ce qui touche à notre cohésion sociale, ni de ce qui – peut-être – est de nature à nous bousculer dans nos convictions, nous laisserons alors faire ceux qui ont toujours prospéré sur la lâcheté, la pusillanimité et la faiblesse des politiques irresponsables. Nous ferons le lit et la promotion de ceux qui, plus ou moins habilement, utilisent les méthodes et les discours de l'extrême droite, surfant sur la lepénisation des esprits et qui poussent nos concitoyens à la violence et au rejet de l'autre. Ce ne serait pas seulement une erreur. Ce serait, mes chers collègues, une faute historique colossale.

En réalité, comment concevoir qu'à nos niveaux de responsabilités respectifs nous nous désintéressions d'une question aussi essentielle ? Comment nos élus qui connaissent pour une large part les mécanismes qui fondent les rapports économiques, culturels et sociaux de notre population constituée par une histoire tumultueuse, comment peuvent-ils être indifférents à une actualité qui quotidiennement nous interpelle, par des drames qui nous ramènent aux temps éculés de la barbarie. Comment peut-on se contenter de dire que seul l'Etat est responsable et que nous élus n'avons rien à y faire ? Comment peut-on se cantonner dans le rôle du spectateur même pas engagé comme le disait Raymond ARON, et se tenir sur le bord du chemin et regarder passer le char de l'Etat. En l'espèce ce serait plutôt d'accepter de voir le convoi de l'Etat enkysté et encaillé sans l'interpeller. Etre responsable aujourd'hui est-ce rappeler de manière obsessionnelle que nous ne sommes pas en charge de ce domaine de compétence ?

Le courage politique ne commande-t-il pas de s'emparer du sujet et d'en faire un objet de débat public ?

C'est ce que Jacques GILLOT et moi-même avons fait, peut-être dans l'incompréhension générale, mais aussi face à l'hostilité de l'Etat, qui n'a pas hésité à menacer de nous traduire devant les tribunaux pour empêcher la tenue de ce congrès avant de baisser pavillon et de négocier sinon un *modus vivendi*, du moins un *modus operandi*.

Face à l'inertie de l'Etat, qui est responsable ? Celui qui parle ou celui qui se tait ? Nous, nous avons décidé de parler, puis d'agir. Nous sommes tous responsables de nos silences et de nos replis.

La liste est longue des maux qui quotidiennement illustrent les dérives d'une problématique de l'immigration non posée, mal maîtrisée, voire tout simplement non maîtrisée. Souvenons-nous de ces drames qui ont jalonné l'actualité de notre archipel ces derniers mois. Ces naufrages, ces rejets à la mer d'individus que l'on retrouve sur les côtes guadeloupéennes, ces accidents qui ont blessé dans leur chair des travailleurs amenés sur des lieux d'exploitation qui sont une honte, ces réseaux qui s'adonnent à des pratiques qui réduisent la condition humaine à sa plus simple expression : celle d'un *lumpenprolétariat* indigne d'un pays moderne, celle de soutiers d'un capitalisme féroce. Ces drames nous ont frappé. Ils ont donné à la question de l'immigration une dimension émotionnelle et spectaculaire forte dont nous devons tenir compte, mais dont nous devons aussi nous abstraire pour proposer, décider et agir dans la sérénité.

Pour citer le grand poète latin Terence : « Obsequium amicus ». La complaisance crée des amis. Complaisants, nous aurions pu l'être pour ménager nos relations avec l'Etat, absent et inerte. Je préfère retenir de ce poète le vers qui dit « veritas odium parit ». La franchise engendre la haine. Espérons que cette inimitié sera source d'action et alimentera le futur plan d'action de l'Etat.

Ce Congrès était donc nécessaire. Le simple fait qu'il ait lieu, je l'ai dit, a fait réagir. Mais j'irai plus loin en disant qu'il a aussi fait agir. Le rapport DEBRAY sur Haïti, à ce jour ignoré par l'Etat, a fait l'objet d'une subite actualisation. Une réunion organisée par le secrétariat général à la francophonie a permis à Abdou DIOUF de se rendre à Haïti pour promouvoir et développer les échanges culturels. Il a suffi que nous l'annoncions pour que le gouvernement daigne enfin répondre à mes multiples courriers l'interpellant. Il a suffi que nous parlions de nous réunir pour que soit subitement organisée une grande conférence sur Haïti en Guyane avec le ministre des Affaires étrangères. Cette semaine, c'est un séminaire sur la coopération judiciaire, policière et douanière qui a été organisé. Il se murmure que le gouvernement serait prêt à doter la Guadeloupe de vedettes pour la surveillance de nos côtes. La création d'un nouveau centre de rétention administrative est évoquée. De même que la construction d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile dont la Guadeloupe, étrangement, ne dispose pas. Madame le ministre de l'Outre mer a fait mieux. Elle s'est récemment rendue en treillis à Mayotte, en Kwasa-Kwasa, pour arrêter des Comoriens en situation irrégulière. Ca bouge.

Avant même d'avoir commencé ses travaux, ce Congrès a donc déjà eu le mérite de faire bouger des lignes qui, depuis longtemps, trop longtemps, étaient figées. Soyez en fiers mes chers collègues, mais de grâce, ne nous arrêtons pas au milieu du gué. Car, notre mobilisation n'aura de sens que lorsque nous aurons dépassé les mots et que tous, Etat, collectivités, associations, intellectuels, journalistes et scientifiques agiront.

C'est ce qu'attend la population. La photographie de l'opinion que nous avons commandée en mars à l'institut Qualistat avait vocation à éclairer nos travaux. Elle vous sera distribuée dans un instant. Je vous invite à la prendre pour ce qu'elle est : une indication de plus que nous sommes dans le vrai. Car, cette enquête vient nous dire que l'opinion affiche une remarquable lucidité sur le peu de moyens dont dispose aujourd'hui la Guadeloupe pour faire face à l'immigration clandestine. Et elle nous permet de mesurer combien nous sommes tous, conseillers généraux, régionaux, maires, parlementaires, attendus sur ce sujet.

Pour une large majorité, les personnes interrogées souhaitent qu'une politique plus active soit menée dans le domaine de la gestion des flux migratoires. Pour y parvenir, il y a lieu de conforter les moyens de contrôle qui à ce jour sont nettement insuffisants. De la même manière, des moyens matériels et techniques supplémentaires devraient être attribués qui permettraient d'agir avec davantage d'efficacité sur les réseaux d'exploitation qui prospèrent.

71 % des résidents sondés considèrent que l'Etat ne met pas en œuvre suffisamment d'accords avec les autres pays de la Caraïbe. Le même constat est validé à propos du risque de fragilisation de la cohésion sociale. Enfin le sondage met clairement en évidence le fait que le sentiment de xénophobie n'est pas établi et 60 % des personnes sondées estiment que l'amélioration de la problématique de l'immigration passe nécessairement par une politique spécifique en faveur de l'intégration des immigrés régulièrement installés sur le territoire.

Ce dernier résultat le démontre, notre population sait faire la part des choses et ne verse pas dans les excès que l'on a parfois pu entendre sur les ondes de plusieurs radios et certaines émissions interactives. Ce sont des appels à la haine que nous laissons diffuser. C'est inacceptable. C'est condamnable.

Alors que oui mes chers collègues, je pense que notre population a la pleine conscience que cette question de l'immigration est éminemment complexe. Et, de fait, il convient de l'appréhender en établissant des distinctions précises au regard de notre Histoire.

Nos sociétés ont d'abord été confrontées à une migration forcée qui a constitué avec la traite négrière le principal vecteur de peuplement de notre région. Ce n'est que consécutivement aux différentes abolitions de l'esclavage et au début du XXe siècle que les populations concernées acquièrent la possibilité de migrer volontairement. La première vague de migrations volontaires est observée en 1914 avec des milliers de Jamaïcains, Barbadiens Guadeloupéens et Martiniquais qui s'en vont contribuer à la construction du canal de Panama.

Aujourd'hui encore, la migration forcée est largement de mise et se manifeste sous sa forme la plus patente par un trafic humain qui alimente les réseaux internationaux de pratiques odieuses.

Il est par ailleurs important de rappeler que l'Amérique du Nord et l'Europe demeurent les cibles prioritaires des migrants caribéens. Au cours des quarante dernières années, cette migration extra-régionale a été dix fois supérieure aux flux internes à la Caraïbe.

Cette migration est au demeurant plus qualitative, puisque les migrants qualifiés privilégient, les départs hors de leur région. Les différences dans la nature des migrations est révélatrice du fait que la migration intra-régionale est en réalité une migration par défaut, une migration de second choix.

En revanche, la migration contemporaine est majoritairement d'ordre économique et social. Elle traduit la pauvreté relative des territoires en interaction, tout autant que la perspective d'opportunités économiques dans les pays d'accueil. C'est pourquoi il n'est pas surprenant d'observer la présence de travailleurs immigrés dans les secteurs-phare de l'économie d'accueil :

- La canne à Marie-Galante et à Saint-Domingue
- La construction à Saint-Martin
- Le tourisme à Antigua

La migration est de même motivée dans la région par des motifs politiques comme en attestent les exemples cubains et haïtiens.

Par ailleurs, la migration sanitaire mérite d'être signalée. La Guadeloupe et la Martinique représentent des pôles sanitaires attractifs pour leurs voisins caribéens.

Enfin, il y a lieu de mettre en évidence le fait que dans le bassin caraïbe, les migrations qui se développent sont essentiellement féminines. La mise en perspective régionale permet d'appréhender la question de la migration dans sa globalité mais aussi d'opérer des comparaisons utiles.

A ce propos, il y a lieu de distinguer les sociétés émettrices et celles qui sont réceptrices du phénomène migratoire. Les sociétés émettrices, principalement composées, de ressortissants de la République Dominicaine, d'Haïti, du Guyana et de la Jamaïque, manifestent une incapacité, parfois un manque de volonté, à réguler l'émigration. Cette dernière joue en effet le rôle de soupape de sécurité dans des économies confrontées à des difficultés de développement.

Les sociétés réceptrices sont les Antilles françaises, les Îles Vierges où les réactions face à la migration sont ambivalentes puisqu'elles mêlent reconnaissance de la nécessité des travailleurs migrants au discours sur les fantasmes migratoires.

En Guadeloupe, la réalité de ce phénomène est dense puisque le nombre de demandeurs d'asile a crû dans des proportions vertigineuses, de 130 à 3.680 entre 2003 et 2004, soit + 964 % en un an. La même tendance se confirme à propos du nombre d'immigrés en situation irrégulière dont le nombre d'interpellations aux frontières a sensiblement évolué. Il était ainsi de 1.075 fin 2004.

Les fondamentaux de l'immigration clandestine en Guadeloupe sont donc dans le rouge, et au nom du principe de réalité, nous devons répondre avec le maximum d'efficacité à l'attente de nos concitoyens.

C'est bien dans cette logique et pour répondre à cette problématique que préalablement au congrès de ce jour, la collectivité régionale a récemment délibéré sur l'obtention d'une dérogation auprès du Gouvernement en vertu de l'article 73 de la Constitution.

Il devient en effet impératif d'adapter l'arsenal juridique dont dispose la Guadeloupe ;

- d'abord sur le plan du code de procédure pénale
- ensuite au niveau de la simplification des procédures administratives
- enfin à propos de l'amélioration des conditions diplomatiques et d'entraide judiciaire avec les autorités de la Dominique, Haïti et d'Antigua

S'agissant du Code de procédure pénale, cela consiste pour nous à rendre plus efficace l'action de la Direction départementale de la police aux frontières et avoir des contrôles d'identité respectant la légalité exigée par les magistrats du parquet et les juges des libertés et de la détention.

Afin d'améliorer les conditions diplomatiques et d'entraide judiciaire avec les autorités de la Dominique et d'Antigua, il y a lieu de disposer d'une spécificité législative comme c'est le cas en Guyane.

Il s'agit de faciliter les interpellations en obtenant le bénéfice de l'application de l'article 78.2 alinéa 9 du code de procédure pénale. Cette disposition permettrait aux autorités compétentes (Police, gendarmerie ; douanes) de procéder directement, dans une zone de 20 kilomètres à partir de nos côtes, à des contrôles d'identité et aux interpellations.

Nous devons simultanément obtenir le bénéfice de l'application de l'article 40 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe, en l'occurrence, le recours non suspensif des arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière. Ce dispositif en vigueur en Guyane et à Saint-Martin autorise la mise en exécution de l'arrêté préfectoral de reconduite à la frontière dans les premières 48 heures, même si l'intéressé dépose un recours administratif contre ce même arrêté.

Cette disposition est complémentaire de la précédente puisqu'elle permettra de limiter les effets pervers générés par la forte montée en puissance des demandes d'asile constatée en 2004 par les ressortissants haïtiens et dominiquais, interpellés sur le territoire et placés en rétention.

La simultanéité de ces deux mesures permettra de procéder au progressif démantèlement des réseaux de trafic qui prospèrent dans le bassin Caraïbe. De nombreuses initiatives ont été prises à ce niveau par nos collègues parlementaires et j'ai à cet effet personnellement déposé à l'Assemblée Nationale une proposition de loi.

Malgré les polémiques et les tentatives révisionnistes de certains, cette proposition de loi vient corriger les graves erreurs de parlementaires de la majorité qui ont avalisé et porté les amendements présentés par M. QUENTIN de la majorité parlementaire. Ceux-ci ont eu pour effet de supprimer le caractère non suspensif des recours dirigés contre les arrêtés de reconduite à la frontière, cela avec l'avis très favorable du Gouvernement.

Sur ce point, je tiens à la disposition de chacun le compte rendu intégral des débats parlementaires. *Verba volant, scripta manent.* Ce dispositif est instauré dans l'ensemble de l'outremer depuis 1986 et constamment reconduit. Il avait été prorogé une nouvelle fois pour une durée de 5 ans par la loi 98-349 du 11 mai 1998, dite loi Chevènement.

C'est donc bien l'adoption de cet amendement du 23 janvier 2003 qui a mis prématurément un terme à ce dispositif, alors même qu'à cette époque l'augmentation du flux migratoire était déjà fortement ressentie. Cette proposition de loi vient donc corriger les effets de cette malheureuse « disparition », mais aussi, compléter l'arsenal législatif en étendant à la Guadeloupe les règles du contrôle administratif d'identité en vigueur en Guyane et en ramenant à 48 heures au lieu de 5 jours actuellement les délais de dépôt des demandes d'asile.

Enfin rien ne s'oppose à ce que nous soyons activement associés aux relations diplomatiques et à l'entraide judiciaire avec les autorités de la Dominique, d'Antigua et d'Haïti.

En effet, il est de notre devoir de mettre l'accent sur l'arrivée massive de faux touristes sur le territoire dominiquais, sachant que ceux-ci regagneront clandestinement nos côtes.

Cette concertation doit être liée aux accords de partenariat économique régionaux pour lesquels nous sommes activement sollicités et plus que jamais des moyens doivent être dégagés pour contribuer efficacement au développement d'une véritable politique de coopération.

L'arrêt de ce flux de faux touristes constitue un manque à gagner important pour les autorités dominiquaises qu'il convient de compenser par une véritable politique de coopération économique.

J'ajoute que l'aboutissement de cette démarche auprès des autorités dominiquaises revêt un caractère primordial dans le domaine de la lutte contre l'immigration irrégulière à l'encontre des organisateurs et passeurs de ce trafic très lucratif.

Les organisateurs parfaitement identifiés vivent en toute tranquillité alors qu'un accord d'extradition ou de réadmission entre la Dominique et la Guadeloupe serait de nature à remédier à cette véritable immunité.

Notre commission des Affaires Juridiques Communautaires et Extérieures a depuis le début du mois de mars auditionné les administrations, associations et personnalités en relation directe avec les problématiques liées à l'immigration.

Je tiens solennellement à remercier celles et ceux qui ont contribué à enrichir le contenu de nos propositions et qui ont grandement mis l'accent sur l'ampleur et le réalisme de certaines situations. L'entends par là l'exploitation éhontée de la pauvreté par les marchands de sommeil qui font prospérer un marché indécent du logement, de même que la croissance inquiétante de mariages « blancs » qui font l'objet d'un marché aussi lucratif qu'indigne. Ces pratiques sont terribles en ce qui a trait à certaines exploitations où l'on se croirait revenu à la période esclavagiste.

De l'aveu de tous, les moyens sont insuffisants. Les enquêteurs de la Police aux frontières sont au nombre de 18 en Grande-Terre, 12 en Basse-Terre et 10 à Saint-Martin alors qu'il en faudrait pratiquement en doubler le nombre.

Les trois brigades de recherche et de surveillance de la Douane sont elles aussi confrontées à un sous-effectif qui limite considérablement la portée et l'efficacité des actions de cette administration qui, au demeurant, devrait prochainement avoir un commandement unique basé en Martinique. Ce transfert, je le dis, est aussi incompréhensible qu'inacceptable.

La Région Guadeloupe confirme l'engagement que j'ai maintes fois renouvelé de contribuer à l'amélioration des moyens de contrôle, d'intervention et d'interception qui font actuellement défaut aux services en charge du contrôle de l'immigration clandestine.

Il s'agit en l'occurrence du financement d'une étude préalable à l'installation de radars devant assurer la surveillance sur un large périmètre de nos côtes.

Simultanément la Région Guadeloupe s'est engagée à abonder les crédits nécessaires à l'achat de vedettes rapides, l'armement et le fonctionnement de ces équipements étant bien évidemment assuré par l'Etat.

La politique d'accueil et d'intégration territoriale qu'il convient désormais de mettre en œuvre peut être déclinée autour de trois grands axes.

Une politique d'accueil repensée autour de la mise en œuvre d'un service public de l'accueil et de la construction de parcours d'intégration. Comme l'a annoncé le Premier ministre le 10 avril 2003, la mesure-phare est à cet égard la mise en place d'un contrat d'accueil et d'intégration.

Une politique de promotion sociale et professionnelle refondée. Cette promotion passe prioritairement par les leviers de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'emploi, principaux vecteurs d'insertion et d'ascension sociale. L'accès aux soins et au logement est aussi une priorité.

La lutte contre toutes les formes d'intolérance pour promouvoir l'égalité des droits. L'organisation locale de cette mesure pourrait être concrétisée par l'activation d'un plan départemental d'accueil des nouveaux arrivants et du programme régional d'intégration des population immigrées dont le champ

d'intervention est vaste et couvre l'ensemble des données de la politique d'intégration (éducation, formation et emploi, santé, logement, culture, loisirs, citoyenneté et lutte contre les discriminations). Son public potentiel est tout aussi étendu puisqu'il concerne les étrangers en situation régulière se situant dans une perspective de séjour durable et plus largement les personnes immigrées.

Vous l'aurez compris mes chers collègues : une politique de l'immigration, de l'intégration et de lutte contre l'immigration clandestine, ne saurait reposer sur de seules approches répressives ou logistiques. Chacun est conscient que ces deux dimensions sont nécessaires. Mais, si nous ne resituons pas la problématique de l'immigration dans le contexte de la mondialisation, si nous n'admettons pas que cette question est la conséquence directe des écarts de richesse et de développement entre les pays, nous faisons fausse route.

Un pays comme Haïti qui, avec l'immigration, perd souvent ses meilleurs ouvriers, s'affaiblit inexorablement. Il y a quelques mois, je recevais le ministre des Affaires étrangères d'Haïti et il me disait avec gravité et amertume que son pays n'avait plus de plombier, plus de maçon, plus d'électricien et que c'était là un drame terrible pour le développement de son pays. Certes, les émigrés renvoient de l'argent chez eux, mais l'immigration économique ressemble dès lors à un cercle vicieux qui ôte à un pays ses forces vives.

C'est pourquoi la coopération et le co-développement sont deux leviers qu'il nous faut absolument privilégier dans nos résolutions. Et non pas une coopération, je dirais, « urgentiste », où l'on répond, comme le dit Régis DEBRAY dans son rapport, aux appels de l'ONU ou des ONG.

Non, ce qu'il faut, c'est une action de fond, planifiée et de longue haleine.

Pour Haïti, suggère Régis DEBRAY, il s'agit pour la France, rien moins que de participer à la consolidation d'une nation solidaire et d'un Etat de droit fiables. Tous les projets de coopération étatiques ou décentralisés doivent avoir valeur de structuration nationale. Il s'agit, d'une opération de « State Building » pour reprendre le terme de Francis FUKUYAMA. Bâtir un Etat et construire une Nation.

Je crois qu'il me faut vous citer davantage encore ce rapport. « A quoi bon, nous dit-il, construire des routes avec l'aide de la Banque interaméricaine de développement ou l'Union européenne s'il n'y a pas un service de ponts et chaussées digne de ce nom ? A quoi bon planifier des élections avec l'Organisation des Etats américains, s'il n'y a pas de registre électoral, faute d'un véritable Etat civil ? A quoi bon promouvoir une Ecole de la magistrature, avec un ministère de la Justice partisan ? A quoi bon, en sens contraire, abonder le budget de l'Etat si la bourgeoisie d'affaires ne songe qu'à échapper à l'impôt, s'il n'y a pas d'impôts locaux et si l'administration fiscale fonctionne à la tête du client ? Et comment la Banque interaméricaine de développement peut-elle signer des accords de prêts s'il n'y a plus de Parlement pour les autoriser ? La société civile a appris qu'elle ne peut pas atteindre ses objectifs (éduquer, produire, soigner, faire des affaires, etc.) avec un Etat clientélaire et paternaliste ; et les politiques savent qu'il n'y aura pas d'Etat redistributeur à défaut d'organisations civiques responsables ».

Haïti a besoin d'Etat. Haïti a besoin qu'on l'aide à fortifier l'Etat dans son rôle de garant des services publics.

Quelle bonne gouvernance espérer d'un Etat en guenilles ? Sans droits ni libertés politiques ? C'est encore Régis DEBRAY qui s'interroge à juste titre : « Peut-il y avoir démocratie là où il n'y a pas nation ? Et peut-il y avoir nation là où subsiste un *patchwork* de terroirs, fait pour secréter au-dedans la pauvreté, l'égoïsme et l'inconscience civique, où il faut cinq heures pour faire 120 kilomètres ? »

L'Etat français a une dette morale historique envers Haïti. Il doit s'engager pleinement pour développer les « infrastructures de la démocratie » : les routes, les écoles, l'électricité, les marchés, le système

d'irrigation, l'adduction d'eau potable. Ce sont ces infrastructures qui fixeront durablement les Haïtiens sur leur territoire national. Ce sont, je le dis et je le répète, des objectifs de longue haleine qui doivent désormais inspirer la politique de coopération de la France. Ce doit être le crible et la méthode.

En coopérant sur des bases réciproques avec nos voisins, ce sont des politiques communes qui voient le jour pour favoriser des échanges économiques, commerciaux, éducatifs, culturels et sportifs. En nous connaissant mieux, en faisant naître des interdépendances et des interactions entre nos pays, nous accédons à une meilleure approche de nos intérêts communs.

Nous faisons déjà beaucoup en tant que pilote local du programme Interreg III B.

Un seul exemple vaudra mieux que tous les bilans puisque c'est un projet qui est d'ores et déjà concret. La Région Guadeloupe construit un câble sous-marin entre Porto Rico et notre archipel, pour développer les technologies de l'information. Le raccordement de ce câble aux petites Antilles comme Saint Kitts, Antigue, la Dominique et Sainte-Lucie modifiera profondément leurs perspectives économiques. L'essor des technologies haut débit dans ces pays à la main d'œuvre abondante et très compétitive permettra à son tour l'essor de nombreuses activités porteuses d'emplois et de richesses : télétravail, sous-traitance informatique, centres d'appel, etc. Et cela à plus grande échelle encore qu'en Guadeloupe et en Martinique du fait de l'excellente compétitivité des facteurs de production dans ces pays.

Ces nouvelles perspectives économiques ouvertes aux travailleurs et notamment aux plus jeunes, sans parler des nouveaux services qui seront rendus possibles (télémédecine, téléformation), seront autant de raisons pour les habitants de ces îles de rechercher dans leur propre pays leur épanouissement économique, social et personnel tout en se voyant offrir de nouvelles possibilités de communiquer dans un cadre égalitaire avec leurs îles sœurs européennes que sont la Guadeloupe et la Martinique. Cette politique de désenclavement et de coopération numérique sera une contribution significative et structurelle à la lutte contre l'immigration clandestine. Cet effort constituera une réponse efficace et généreuse à un problème humainement douloureux.

De même, c'est dans cet esprit que nous souhaitons mettre en place une assistance à la mise en place de la gouvernance dans les pays voisins les moins avancés. Nous pouvons, par exemple, aider l'Etat haïtien à se doter d'un système perfectionné d'Etat civil. Nous y trouverions avantage, par ailleurs, puisque nous disposerions ainsi de données fiables pour contrôler les flux migratoires.

Nous avons décidé le renforcement du système éducatif et de formation en appuyant, par exemple, les actions pilotées par l'Université Antilles-Guyane, voire par les organismes de formation avec pour objectif d'augmenter la qualification des populations visées.

La réalisation d'infrastructures et d'équipement est naturellement une voie essentielle en visant particulièrement les dispensaires, les écoles, les hôpitaux, les routes, les moyens de production énergétique. C'est ainsi que la Région Guadeloupe a financé la reconstruction de l'hôpital français de Port-au-Prince à hauteur de 200.000 euros, au moment où l'absence de la France se faisait le plus cruellement sentir à Haïti.

Pour peu que l'on s'en donne les moyens, sans pour autant ne compter que sur nos possibilités qui restent – soyons lucides – limitées, les champs de la coopération et du co-développement sont immenses. L'habitat, la préservation du patrimoine, la recherche, la culture et le sport, sont autant de domaines dans lesquels les contacts et les projets existent déjà. Chaque collectivité peut, dans ses compétences propres, s'affirmer comme chef de file. Le département pourrait ainsi agir tout particulièrement dans le domaine de la santé.

Haïti et Dominique fait partie de notre zone de solidarité prioritaire, mais cela ne doit pas rester un slogan.

Mes chers collègues, voici donc le chemin qui se présente devant nous. Nous réunir est déjà le signe fort d'une prise de conscience et d'une volonté manifeste de peser sur une problématique qui nous concerne. Mais, je le disais tout à l'heure, nous ne devons pas nous arrêter au milieu du gué. Et oublier qu'après le temps de la réflexion vient celui de l'action.

Ce Congrès, ne nous y trompons pas, nous offre une formidable occasion de dire à ceux qui nous ont élus et à notre partenaire l'Etat : « nous, nous prenons nos responsabilités, prenez les vôtres, il y va de la cohésion de notre pays ». Il est aussi un formidable outil auquel il ne faudra pas hésiter à avoir recours pour que les élus se saisissent de sujets comme le chômage ou le développement économique.

Notre message doit être celui d'hommes et de femmes qui réaffirment solennellement qu'ils ne sont pas locataires de leur terre. Aucun pays au monde ne survit sans frontière et ce n'est pas un hasard. La frontière, c'est ce qui délimite un espace de droits, de devoirs et de sécurité. Aussi devons-nous respecter et faire respecter nos frontières pour préserver cet espace qui, n'en doutons pas, est le ciment de notre cohésion.

Comprenons nous bien. Il ne s'agit pas de nous replier sur nous-mêmes, ni d'ériger des murs infranchissables qui sont des chimères dans nos sociétés ouvertes. Nous avons besoin des apports de l'extérieur pour enrichir nos cultures, pour nous ouvrir aux autres et progresser. Pour autant, il est tout à fait légitime de revendiquer le respect des règles que nous nous fixons pour accueillir et intégrer ceux qui s'installent ou séjournent régulièrement chez nous.

Pour certains, cette position serait un grand écart impossible. A ceux-là, je dis : « donnons le signal que nous nous dotons de moyens pour faire respecter des règles conformes à notre approche républicaine, et nous aurons déjà fait œuvre utile pour notre pays ».

J'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises : avec de bons sentiments, on fait de mauvaises politiques. Prouvons, mes chers collègues, mes chers compatriotes, qu'avec un bon diagnostic, en étant animés d'une véritable volonté d'agir en humanistes respectueux des hommes, nous savons favoriser la mise en œuvre d'une politique équilibrée et équitable de l'immigration.

N'ayez pas peur de sortir l'Etat de sa léthargie.

Je vous remercie.

□